Service porteur : Direction des affaires juridiques & des archives
Vice-président : Noëlle BONNET

DÉLIBÉRATION n° CA-14-03-2025-01 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 mars 2025

Compte-rendu du Conseil d'administration
du 7 février 2025

Conseil d'administration

Visas :
- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 et L. 712-3 ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers, notamment leur article 36 ;
- Vu le règlement intérieur de l'université de Poitiers, notamment son article 22-5 ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Contexte :
La dernière séance du Conseil d'administration a eu lieu le 7 février 2025.
Elle a fait l'objet de la rédaction d'un compte-rendu.

Dispositif ou objet de la décision :
Le compte-rendu du Conseil d'administration du 7 février 2025.

Nature de la décision :
Pour décision.

Vote :
Soumis à la majorité simple.

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

La présente délibération et son annexe sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 14 mars 2025
La Présidente de l'université de Poitiers,
Présidente du Conseil d'administration,

Virginie LAVAL

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 26/03/2025

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Direction des Affaires Juridiques & des Archives /RD - Université de Poitiers - 15 rue de l'Hôtel Dieu - Bât. E5/E7 - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex

Université de Poitiers

Direction des Affaires juridiques & des Archives

Compte rendu du
Conseil d'administration

Séance du 7 février 2025

Ordre du jour

1- Informations de la Présidente ;

Approbation des comptes rendus

2- Comptes rendus du Conseil d'administration du :
   a. 31 octobre 2024 (pour délibération) ;
   b. 20 décembre 2024 (pour délibération) ;

Organisation de l'établissement

3- Statuts du Service commun de documentation (pour délibération) ;
4- Statuts de l'ENSAR (pour délibération) ;
5- Dates de fermeture de l'établissement pour l'année universitaire 2025-2026 (pour délibération) ;

Orientations stratégiques de l'établissement

6- Schéma directeur du numérique (pour délibération) ;

Formation et vie universitaire

7- Modification des critères généraux d'examen des vœux pour les filières hors tension à l'entrée en 1er cycle pour l'année universitaire 2025-2026 (pour délibération) ;
8- Capacités d'accueil limitées à l'entrée en licence professionnelle pour l'année universitaire 2025-2026 (pour délibération) ;

Budget et finances

9- Allocation de mobilité « Movement » (pour délibération) ;
10- Tarifs et subventions (pour délibération).

Questions diverses.

Membres présents :

Collèges A, B et BIATSS :
Cristina BADULESCU ; Antoine CLAEYS ; Bruno FERRAL ; Olivier FRECON ; Afsaneh GAILLARD ; David HELBERT ; Jennifer JOHNSON-GOLIGER ; Eddy LAMAZEROLLES ; Virginie LAVAL ; Paul LEBLANC ; Lucie MALBOS ; Bruno MALEJAC-TROUVÉ ; Sandra MIRVAL ; Stéphanie PAVAGEAU ; Benoît PORCHERON ; Darlène ROBIN ; Ludivine THOUVEREZ ; Lucette TOUSSAINT ; Anne TRANOY.

Collège des usagers :
Nathan BERNIER ; Sasha BOSMAN ; Dimitri CANTRELLE ; Lou JEZEQUEL ; Noé PORCHET ; Léa ZWEERS.

Collège des personnalités extérieures nommées :
Ludovic HAMON.

Collège des personnalités extérieures désignées après appel public à candidature :
Arnaud BOUR.

Rectorat :
Dimitri JAMBRUN.

Participants avec voix consultative :
Pierre CHABASSE ; David MARTIN.

Invités permanents :
Roxane DURAND ; SOKOLSKI Przemyslaw ; ARNAULT Mattéo ; PERRIN Eva.

Procurations :

FERRU Marie	à	MALBOS Lucie
MONCOND'HUY Léonore	à	LAVAL Virginie
MAUBLANC Jean-Victor	à	MALEJAC-TROUVÉ Bruno
THIERRY Antoine	à	LAMAZEROLLES Eddy
VRAY Frédérique	à	ROBIN Darlène
VALLOIS-ROUET Laurence	à	BADULESCU Cristina
DUCHEIN Ursula	à	JOHNSON-GOLIGER Jennifer

1) Informations de la Présidente

La Présidente explique que la proposition du PDG du CNRS d'un label scientifique sous le terme de *key labs* a occupé les laboratoires de recherche avant les vacances de Noël. De nombreuses discussions ont eu lieu à l'échelle nationale. France Universités n'a d'ailleurs pas manqué d'exprimer auprès d'Antoine Petit son émotion quant à la méthode adoptée et l'absence de concertation avec les universités. En effet, la ministre Sylvie Retailleau avait désigné les universités comme cheffes de file de leur stratégie scientifique sur leur territoire, ce qui ne doit pas s'opposer toutefois à la stratégie nationale. Il est normal que le CNRS, en tant qu'ONR, mette en place sa propre stratégie nationale de politique scientifique, mais sous couvert de s'articuler avec celle des sites. La Commission Recherche de l'université de Poitiers s'en était saisie avec Philippe CARRÉ et les élus. Une réunion sur les *key labs* a conduit les élus de la Commission Recherche à produire une motion, relayée à l'ensemble de la communauté universitaire. Depuis, le PDG s'est engagé à un moratoire jusqu'à l'été 2025 et s'est rapproché de France Universités afin d'instaurer un dialogue avec le CNRS au niveau national, qui devrait mener à des discussions à l'échelle des territoires. À l'issue de cette information et en l'absence de prise de paroles de la part des élus, la Présidente poursuit avec le budget 2025.
Budget, d'ailleurs toujours en attente de la subvention pour charge de service public, qui s'annonce, certes guère optimale, mais néanmoins plus favorable que le projet envisagé sous le gouvernement Barnier. En effet, l'université bénéficiera d'une compensation partielle du CAS Pensions à hauteur de 100 M€. Autre fait important : les modifications introduites par un amendement du gouvernement, générant encore de nouvelles économies dans les programmes 150 (en lien avec la formation supérieure et la recherche universitaire) et 231 (vie étudiante) ont massivement été rejetées par les rapporteurs, donc non incluses dans la loi 2025. Le programme 172 (recherche scientifique et technologies pluridisciplinaires) a fait, quant à lui, l'objet d'une reprise ponctuelle afin de se rapprocher de la programmation de la LPR. Cette décision a été actée, donc il sera possible de déployer le protocole LPR en matière de ressources humaines. En outre, le programme 150 sera majoré de 110 M€ pour compenser une partie de la hausse de certaines dépenses auxquelles sont contraintes les universités. Malgré cette petite bouffée d'oxygène, la pression ne doit pas faiblir afin d'obtenir la compensation des mesures Guérini, de la hausse de l'énergie et du GVT, qui pèsent énormément sur le budget de l'université. Aussi d'autres mesures sont espérées, mais à l'horizon 2026. La Présidente salue donc ces avancées, sans toutefois s'en satisfaire complètement.
En l'absence de budget, une loi spéciale a été votée pour ouvrir 25 % de crédits pour le premier trimestre sur la base de la SCSP 2024 intermédiaire, crédits qui ne peuvent être dédiés qu'à des dépenses répondant à la continuité du service public. L'université a donc été amenée à prendre des décisions sur ce qui relevait effectivement de la continuité de service pour engager ou non des dépenses sur cette période. Noëlle BONNET, Flora SFEZ, et Nicolas BOISTAY ont rencontré les composantes de formation de l'établissement ainsi que les laboratoires de recherche et les services pour travailler avec eux sur la dynamique à enclencher pour garantir cette continuité de service.
Elle cède la parole à Noëlle BONNET pour en dire un peu plus sur les discussions ayant eu lieu.

Noëlle BONNET affirme que l'ensemble des interlocuteurs concernés (RA, directeurs de services et directeurs de laboratoires, de composantes) susceptibles d'engager des dépenses à l'université ont été rencontrés à la suite de l'envoi de la note de Monsieur le DGS le 20 janvier et du *vade-mecum* de Madame la Rectrice. L'objectif était de les informer des différentes missions relatives à la notion de continuité du service public, et d'échanger sur les bonnes pratiques à appliquer. Les éléments constitutifs de cette loi spéciale ont été rappelés, c'est-à-dire que tout engagement qui ne remet pas en cause le fonctionnement courant doit être suspendu. Il convenait également de lever le hiatus entre la notion de 25 % et celle de continuité de service public. En effet, ce dispositif de service public était parfois considéré comme susceptible de ne s'amorcer qu'à l'approche des 25 % attribués pour parvenir à fonctionner pendant les trois mois. Or, l'esprit de la loi spéciale veut que toute décision de dépense soit prise à l'aune de son cadre d'application.
Les travaux doivent également être suspendus, hormis ceux qui remettent en cause la sécurité des biens et personnes. Il en est de même pour les investissements. Chaque réunion a commencé par le rappel du Code de l'éducation. Un établissement d'enseignement supérieur et de recherche a six missions :

- Formation (initiale ou continue)
- Activité de recherche
- Orientation et promotion sociale, et insertion professionnelle

- Culture scientifique
- Construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Coopération internationale.

La Présidente indique espérer que la vie étudiante sera bientôt ajoutée à cette liste.

Noëlle BONNET ajoute qu'a également été rappelée la priorité de l'établissement en matière de rémunération des personnels (titulaires, BIATSS, enseignants, enseignants-chercheurs, contrats étudiants pour maintenir les bibliothèques ouvertes, vacataires pour les formations professionnalisantes…) et son articulation avec toute décision de dépense.
Par ailleurs, tout achat de mobilier devra être reporté, mis à part en cas de risque pour la sécurité des biens et des personnes.
Le lissage de certaines dépenses a aussi été envisagé avec un échelonnement du paiement des abonnements généralement souscrits en début d'année.
Les déplacements des personnels ont fait l'objet de discussions. En ce qui concerne le volet formation, il a été décidé que les visites de stages se feraient en visio pour tout trajet supérieur à une heure.
Les frais de réception doivent aussi être limités, la priorité étant désormais donnée aux représentations vers l'extérieur.

Noëlle BONNET ajoute que ce cycle de rencontres se poursuivra la semaine prochaine afin d'embrasser les spécificités propres à chaque composante. Aussi, pour accompagner chaque directeur de composante, de laboratoire ou de service à faire des arbitrages, des extractions issues de l'outil Sifac permettront au cours des réunions d'étudier les postes de dépenses passés en vue d'optimiser les décisions à prendre dans le cadre de la notion de continuité de service public.

Toutefois, le cadre de ces réunions s'est également élargi à la volonté de réaliser des économies sur l'ensemble de l'année et sur les années à venir. Aussi, le vote de la loi de finances n'interrompra en rien tout ce processus et toutes les discussions amorcées.

Bien que très attachée à la cérémonie de diplôme des doctorats, la Présidente informe être contrainte par le contexte actuel de refuser d'organiser cet évènement au sein des locaux de l'université. Mme Virginie LAVAL assume ce choix malgré l'insatisfaction de certains directeurs d'écoles doctorales. Il n'est en effet nullement envisageable pour l'établissement d'assumer les 27 000 € de dépenses estimées, montant disproportionné au vu de la conjoncture économique. Aussi, préfère-t-elle privilégier certaines priorités comme la formation des étudiants, l'orientation, l'insertion et la recherche.

Lucette TOUSSAINT prend la parole en tant que directrice d'école doctorale pour justifier la réaction de certains. L'inquiétude était surtout liée à une décision prise à 15 jours de la cérémonie, et à l'impossibilité de rembourser les réservations d'hôtels en cas d'annulation. Elle fait part de certaines suggestions comme l'organisation de la cérémonie, mais avec un minimum de frais, par exemple sans buffet à la fin et en réunissant au moins les jeunes docteurs et leurs familles.

La Présidente entend tout à fait ces arguments, mais la question du process se pose néanmoins. En effet, elle s'étonne de l'arrivée du devis à 15 jours de la cérémonie. C'est tout le mode de fonctionnement de l'établissement qui doit être revu. Il est hors de question de trancher ou de renégocier dans l'urgence une dépense pour un évènement prévu de longue date. Qui plus est, il convient de passer par le marché et de savoir raison garder sur la nature des prestations. De fait, une réunion est prévue avec l'ensemble des acteurs pour redéfinir un process clair.

Lucette TOUSSAINT avoue qu'aucun directeur n'avait connaissance de ces problèmes.

La Présidente souhaite une vision claire et lucide pour l'organisation des cérémonies de remise des diplômes à l'échelle de l'établissement. Elle se dit très attristée d'avoir pris cette décision qui concerne, qui plus est, le diplôme le plus élevé à l'université.

Antoine CLAEYS fait part des chiffres qui commencent à se graver dans l'esprit des collègues, notamment les 25 % et les 10 % d'économies demandées aux composantes et aux laboratoires de recherche. À la suite de la venue de la Présidente, une assemblée générale a été organisée à la faculté de Droit et Sciences Sociales sur les questions de formation et de recherche. Parmi les nombreuses questions soulevées, la première avait trait à la base de calcul des 10 % accordés aux composantes et notamment si cela incluait l'UB paye. Ensuite, une interrogation demeurait quant à la continuité jusqu'en 2028 de l'offre de formation 2022 ou l'obligation de procéder à des réformes de structure afin de dégager des marges de manœuvre. Par ailleurs, la question des campus a aussi été posée par rapport à ces leviers, notamment au sujet des campus d'Angoulême et de Niort où est dispensée la mention de Licence de droit.

Pour répondre, la Présidente s'appuie sur la réunion organisée la veille entre la vice-présidente en charge des formations et les assesseurs et l'échange amorcé autour de la question de l'offre de formation et des possibilités d'aménagement à la rentrée 2025. Toutefois, elle s'étonne de la frilosité affichée par les collègues quant à une potentielle évolution de l'offre de formation, validée pour une accréditation de cinq ans, alors qu'elle connait déjà, en temps normal, des évolutions tous les ans, impactant ainsi toute la chaîne des scolarités. Éprouvant une certaine perplexité quant à cette attitude, elle se dit prête à aller leur expliquer et rappeler le nombre de demandes reçues pour modifier les maquettes en cours d'accréditation.

Antoine CLAEYS souligne que les collègues n'ont pas manifesté une crainte d'évolution de l'offre de formation, mais une demande de prévisibilité vis-à-vis de ce phénomène.

La Présidente regrette d'avoir mal interprété cette question. Quant au reste des interrogations, des discussions sont en cours avec les assesseurs à la pédagogie en vue d'une évolution de l'offre de formation. Il n'est en effet pas question de remettre en cause la pluridisciplinarité qui caractérise l'UP et qui fait sa richesse. Il est question de mieux travailler au niveau de toutes nos mentions pour que les maquettes soient cohérentes à l'échelle de la mention. C'est en effet incompréhensible au niveau pédagogique d'avoir des groupes d'étudiants à part dans une même mention avec des enseignements spécifiques alors qu'ils sont amenés à avoir le même diplôme. Lors de la prochaine accréditation, il faudra travailler sur ce point.
De plus, l'université de Poitiers joue un rôle sociétal et responsable dans le cadre d'un maillage territorial important. Elle doit donc faciliter l'accès à l'enseignement supérieur à tous les étudiants de la région, y compris ceux en difficulté sociale. Cela revêt d'ailleurs tout son sens à cette échelle, étant donné le constat selon lequel les bacheliers n'ont pas une tendance naturelle à s'engager sur des études supérieures en Nouvelle-Aquitaine. Les travaux avec le Rectorat ont toutefois permis de dépasser la moyenne nationale. Il est vrai que tout déploiement implique un coût, raison pour laquelle l'établissement doit travailler de concert avec les collectivités territoriales, mais également avec le Rectorat. En effet, le maillage territorial peut aussi passer par des partenariats forts via des licences professionnelles instaurées dans des lycées. L'université de Poitiers se révèle d'ailleurs particulièrement attachée à ce modèle. Pour preuve, les discussions entamées avec la Rectrice académique de région vont se poursuivre en ce sens. Fermer la licence de droit à Angoulême serait certes une solution de facilité, mais ce choix va à l'encontre du projet politique porté par la Présidente, c'est-à-dire l'accès à l'enseignement supérieur. Quoi qu'il en soit, il n'est pas question de remettre en cause l'installation de l'université de Poitiers sur ces sites.

Pierre CHABASSE revient sur la question relative aux 10 %. Effectivement, les 25 % concernaient les autorisations de dépenses et les 10 % seront à l'échelle du budget de l'établissement. Collectivement, il faut assurer la bonne exécution du budget 2025 avec un niveau de recettes insuffisant. En effet, même si les nouvelles vont plutôt dans le bon sens, les compensations ne devraient être que partielles et rien ne garantit que mécaniquement, cette compensation sera allouée à chaque établissement. Au vu de l'ensemble de ces éléments, il faut pouvoir sécuriser l'exécution du budget qui a été voté à l'équilibre, mais avec un prélèvement extrêmement important sur le fonds de roulement. L'engagement a, par ailleurs, été pris de diviser l'investissement par deux, hors périmètre immobilier. Ces 10 % ne doivent être considérés que comme une cible pour l'établissement. Or, sur certains périmètres assez fins, cet indicateur n'aurait aucun sens. En effet, certaines dotations de laboratoires ne peuvent admettre une variation de 10 %. Par ailleurs, il est possible d'aller au-delà dans les activités comprenant plus de marge de manœuvre et plus de ressources propres. En termes de méthode de travail, les paramètres doivent être abordés avec une approche thématique (regarder la nature des

avec l'analyse de la gestion et l'identification de pistes d'économies induites. Cette contrainte n'empêchera toutefois nullement l'activité et une partie du développement de l'université.

Stéphanie PAVAGEAU revient sur la décision d'annulation de la cérémonie et salue le courage assumé par la Présidente quant à ce choix. C'est désolant pour les docteurs, collègues et familles, mais dans le contexte national extrêmement tendu et au vu du montant du devis, il était important de faire preuve d'exemplarité et de trancher. Cependant, en interne, il convient de respecter et de repréciser les procédures.

La Présidente affirme que le VP Recherche a eu des contacts avec les directions des écoles doctorales. Peut-être que le mail adressé aux directeurs n'était pas assez précis. Les doctorants et doctorantes en ont reçu un également. Peut-être qu'il faut une réunion post-décision pour expliciter les choses.

Pierre CHABASSE pense que le centre des études doctorales a un rôle à jouer. Les équipes administratives peuvent agir dans la préparation de la prochaine échéance, car c'est un moment important.

Philippe CARRÉ estime que la difficulté concerne surtout les docteurs étrangers qui avaient prévu de faire venir leurs familles.

2) Approbation des comptes rendus du Conseil d'administration

a) Compte rendu du 31 octobre 2024

La Présidente propose de passer au vote.

Délibération n° 01
Le compte-rendu du Conseil d'administration du 31 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

b) Compte rendu du 20 décembre 2024

La Présidente propose de passer au vote.

Délibération n° 02
Le compte-rendu du Conseil d'administration du 20 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

3) Statuts du Service commun de documentation

La Présidente rappelle que ce sujet s'inscrit dans le cadre de la révision des statuts des composantes et des services communs. Le travail réalisé entre la DAJA, le cabinet, la direction générale des services et le SCD a été présenté lors du Conseil documentaire, puis au CSA la semaine dernière, qui a rendu un avis favorable. Il est donc présenté aujourd'hui pour délibération.

Damien SALLES annonce soumettre les nouveaux statuts pour le Service commun de documentation. Les précédents étaient anciens et ont dû être retravaillés.

Myriam MARCIL complète en indiquant un texte plus resserré par rapport à la version précédente datant de janvier 2013, et adossé au règlement intérieur de l'université, d'où un certain nombre de dispositions passées sous silence. Ce document propose également une rédaction différente des missions du SCD, toujours en conformité avec le Code de l'éducation, mais surtout en l'actualisant avec les évolutions organisationnelles du secteur. Par exemple, de nouveaux éléments étaient à mentionner et intégrer comme la science ouverte, travaillant en partenariat avec la direction de la recherche et de l'innovation.
La deuxième modification concerne la constitution du Conseil documentaire, qui ne comprendra plus désormais que 13 membres contre 20 précédemment. En effet, le système de représentation des quatorze composantes pédagogiques de l'université (7 titulaires et 7 suppléants) était un peu compliqué et guère efficace. Une représentation plus ramassée des enseignants chercheurs est donc proposée. Quatre personnes issues du

Conseil académique vont donc être appelées en fonction des quatre secteurs en vigueur à l'université. La liste sera votée et validée par le Conseil d'administration.
Le Conseil aura aussi désormais un rôle délibératif concernant certaines dispositions de terrain par rapport à la vie des bibliothèques universitaires, tel que le cadre général d'ouverture des bibliothèques, notamment au niveau des horaires, et le règlement à destination des usagers. D'ailleurs, le texte est déjà prêt et n'attend que l'approbation du Conseil pour être adopté à l'échelle de toutes les bibliothèques du SCD.

Noëlle BONNET précise la légère modification apportée aux statuts afin de coller au Code de l'éducation. Les représentants du CAC seront bien présents, mais par l'intermédiaire du Conseil d'administration.

Pierre CHABASSE ajoute que l'esprit était dans ces statuts d'avoir un lien entre le Conseil documentaire et le CAC, selon la modalité suivante : les enseignants-chercheurs du Conseil documentaire et issus du CAC sont désignés par le Conseil d'administration.

La Présidente propose de passer au vote.

Délibération n° 03
Les statuts du Service commun de documentation sont approuvés à l'unanimité.

4) Statuts de l'ENSAR

La Présidente poursuit avec l'ENSAR, l'école d'ingénieur qui a vu le jour à la rentrée 2024 sur le campus de Niort. Jean-Marc BASCANS, qui va en présenter le contenu, a été élu directeur par son conseil. Il est en attente de nomination définitive par le ministère. Le directeur adjoint élu est Marc-Hubert DEPRET.

Jean-Marc BASCANS revient rapidement sur l'historique du projet, issu à l'origine d'une discussion au sein de l'ancienne composante IRIAF fin 2021, et accrédité par la CTI en décembre 2023 grâce au soutien de l'université et notamment de Virginie Laval. Le CSA a rendu un avis favorable à la transformation de l'institut en une école d'ingénieurs. Ce projet n'était pas une création d'une nouvelle composante de l'établissement, mais une substitution entre un institut et une école d'ingénieurs accréditée. Une fois que le Conseil d'administration a approuvé ce projet, puis l'avis favorable du CNESER, les arrêtés portant suppression et création furent publiés en juillet 2024. L'inauguration et la première rentrée officielle des élèves ingénieurs et étudiants de l'ENSAR ont eu lieu le 9 septembre 2024. Cette école d'ingénieurs est la deuxième de l'établissement, plutôt orientée sur des problématiques d'ingénierie du risque et de la donnée. L'objectif n'était pas seulement de transformer l'IRIAF en école d'ingénieurs ENSAR, mais de s'inscrire dans la stratégie de l'université de Poitiers pour développer une offre de formation d'ingénieurs à travers d'autres départements que le premier porté dans ce projet. Cet objectif est important à rappeler, car cela explique une forme des statuts présentés aujourd'hui.
Cette école d'ingénieurs ne délivre pas uniquement des titres d'ingénieurs, mais également deux masters. Les deux titres d'ingénieurs sont :

- Gestion des risques avec une option parcours SSI (Sécurité des systèmes d'information : aspect cyber développé à travers l'IRIAF et aspect QSE dans la zone d'expertise au sein de l'IRIAF).
- Sciences de la donnée : data analyse et non data science. La concentration sur la data analyse permettait de compléter l'offre en data sciences à Niort avec le CNAM, qui travaille plutôt sur l'architecture.

Deux masters :

- Le master actuariat, très connu à Niort avec l'IRIAF.
- Le master sécurité incendie valorisant toute une activité de recherche de haut niveau de collègues de Poitiers (par exemple l'équipe de Thomas ROGAUME en combustion). C'est seulement le deuxième master spécialisé en sécurité incendie sur tout le territoire français, le premier étant situé à Aix-Marseille.

Cette école d'ingénieurs s'inscrit dans le respect du Code de l'éducation avec pour fondement, deux missions : la formation et la recherche. L'ENSAR s'appuie sur trois laboratoires de recherche de l'université de Poitiers :

- Laboratoire d'Économie de Poitiers (LEP)
- Pprime

- XLIM

L'équipe pédagogique est constituée de onze enseignants-chercheurs titulaires permanents, selon la terminologie de la CTI, représentant six sections CNU – ce nombre élevé s'expliquant par la dimension interdisciplinaire du risque. L'école ne développe pas une politique stratégique de recherche, mais accompagne les recherches à travers les laboratoires. En effet, l'ENSAR n'est pas une UFR, mais une école d'ingénieurs.

L'école porte deux plateformes technologiques :

- Une incendie HESTIA
- Un Cyber Range sur les aspects de cybersécurité.

L'ENSAR a pour objectif d'avoir un ancrage territorial local, national et international, avec tous les dispositifs et structures qu'apporte l'université de Poitiers.

La gouvernance a été mise en place à travers un organigramme fonctionnel. L'ENSAR est une école d'ingénieurs interne à l'université de Poitiers, qui travaille très étroitement avec les services centraux, et les services de proximité, mutualisés avec toutes les formations présentes sur le territoire niortais :

- IUT 86
- IAE
- INSPE
- UFR de Droit et Sciences Sociales
- ENSAR.

Pour ce qui concerne l'organisation fonctionnelle, l'ENSAR se caractérise par une spécificité, à savoir une transversalité pour tout ce qui est hors formation. La formation et la pédagogie appartiennent, quant à elles, au département Sciences du risque et de la donnée.
Certaines instances sont statutaires :

- La Commission scientifique au niveau de l'école et la commission formation au niveau du département.
- La Commission qualité et amélioration continue est une instance interne à l'école permettant un système de management par la qualité.

L'école dispose de référents :

- Handicap Égalité – Diversité
- Recherche
- Relations internationales
- Communication
- Recrutement voie concours (l'école recrute principalement par deux voies : l'école est adhérente au concours INT Banque d'épreuves, et sur titre pour les étudiants titulaires d'une licence ou d'un BUT dans des domaines scientifiques).

Au niveau des départements, Monsieur Marc-Hubert DEPRET, directeur adjoint de l'école, fait partie du COPIL. Outre un comité directeur du Département, on retrouve les instances traditionnelles :

- Commission Formation
- Conseils de perfectionnement
- Assemblée pédagogique
- Plateformes technologiques

Un responsable pédagogique expert s'occupe de chaque diplôme.

Les statuts sont travaillés depuis un certain temps de façon collaborative avec l'ensemble des acteurs associés aux problématiques statutaires. Il en profite pour remercier :

- La direction des affaires juridiques.
- Le conseiller juridique de Madame la Présidente.

- Le vice-président stratégie et pilotage du début du projet Ludovic LE BIGOT.
- Le groupe de travail statuts.
- L'équipe ENSAR et sa direction afin d'alléger un texte très lourd initialement.

Les principes d'élaboration sont les suivants :

- Respecter les obligations et les textes réglementaires de tous niveaux
- Intégrer un cadrage harmonisé des statuts des Écoles, Instituts et UFR
- Refléter la stratégie d'évolution de l'école (création de Départements)
- Rendre opérationnelle la gouvernance d'une école en construction. Pour l'heure, elle compte 117 inscrits, et d'ici trois ans, ce sont 310 élèves ingénieurs ou étudiants ou étudiantes attendus.
- Alléger le contenu en éliminant toutes les dispositions superfétatoires, car déjà présentes dans d'autres textes. Le texte est relativement clair et court, et sera complété par un règlement intérieur en cours de validation et d'approbation.

La Présidente fait part de l'avis favorable unanime rendu en CSA lors de la présentation de ces statuts. Puis elle propose de passer au vote.

Délibération n° 04
Les statuts de l'ENSAR sont approuvés à l'unanimité.

5) Dates de fermeture de l'établissement pour l'année universitaire 2025-2026

La Présidente propose le même schéma de fermeture de l'établissement que l'année dernière, c'est-à-dire :

- Deux semaines pendant les vacances de Noël, du vendredi 19 décembre au soir au dimanche 4 janvier 2026 au soir.
- Trois semaines et deux jours sur la période estivale, du vendredi 24 juillet 2026 au soir au mardi 18 août 2026 au soir. Ne pas reprendre un lundi est fondamental pour la qualité de vie au travail.

Les retours de la communauté universitaire se sont révélés très positifs l'année dernière par rapport à cette coupure salutaire à Noel. Certes, cela impose aux BIATSS de poser des jours de vacances à cette période, mais avec 55 jours de congés, ils disposent d'une marge suffisante pour en poser à d'autres moments. En termes de qualité de vie au travail, il est en effet important et bénéfique de faire une pause tous et toutes au même moment. Toutefois, il demeure des exceptions à cette règle, notamment pour l'animalerie qui ne peut pas fermer. Il est aussi possible que l'agence comptable demande une exception pour attribuer les salaires en temps et en heure.

Anne TRANOY ne s'opposera pas au vote du calendrier cette année. Elle souhaite cependant une évaluation du taux de satisfaction afin d'en vérifier le bénéfice réel apporté, notamment en termes de déconnexion. Jusqu'alors, elle pensait que la fermeture hivernale correspondait à des contraintes énergétiques.

La Présidente insiste davantage sur la qualité de vie au travail. Il est en effet essentiel que tout le monde décroche de l'activité de l'établissement pendant une période donnée. Quoi qu'il en soit, elle partage l'intérêt de mesurer le taux de satisfaction, mais au regard de l'analyse du nombre de jours de congés posés à l'échelle de l'établissement.

Pierre CHABASSE rapporte les échanges du CSA sur le sujet. Le ressenti des personnels peut être recueilli par les enquêtes QVT. En dehors du calendrier, une semaine de chauffage permet de réaliser des dizaines de milliers d'euros d'économies. Ce n'est pas l'élément fondamental de la décision, mais ce paramètre est à prendre en compte. De même, en termes d'enjeu, il est fondamental de clarifier les régimes, entre la fermeture administrative totale et des fermetures partielles. Il faut continuer d'expertiser le sujet afin de définir à terme plusieurs régimes, le régime de fermeture administrative qui impose des congés, et le régime semi-ouvert, avec des ouvertures partielles, dans un souci d'équilibre.

Anne TRANOY s'interroge sur l'opportunité pour les services de scolarité de reprendre le jour du début de l'organisation des examens. Il serait bien de solliciter les avis des agents de manière générale.

La Présidente confirme que c'est bien le sens de l'action à mener.

Paul LEBLANC pense que cette fermeture administrative est aussi importante pour les enseignants-chercheurs, car elle leur a permis de souffler.

La Présidente estime que la qualité de vie au travail doit primer, et ce, pour toutes et tous. Il s'agit d'un mouvement collectif. Si, *in fine*, l'insatisfaction l'emportait, cela remettrait en cause le principe même de la qualité de vie au travail. Il faudrait alors revenir à une dynamique différente. Toutefois, l'établissement doit fermer à un moment donné.

La Présidente propose de passer au vote.

Délibération n° 05
Les dates de fermeture de l'établissement pour l'année universitaire 2025-2025 sont approuvées à l'unanimité.

6) Schéma directeur du numérique

La Présidente rappelle que ce sujet remonte à une dizaine d'années, est inscrit dans les rapports de l'Hcéres et pointé du doigt par les IGESR. Il n'est en effet plus possible qu'une université de la taille de celle de Poitiers n'ait pas de Schéma directeur du numérique. Or, il était difficile d'avoir un schéma directeur du numérique avec un service I-médias en manque d'effectifs au moment de son arrivée à la présidence de l'université. Lors du premier mandat, elle a pourvu les emplois vacants et réorganisé le service. Une vraie comitologie a été mise en place sous l'impulsion de Philippe CARRÉ, ancien VP numérique, en partenariat étroit avec I-médias, la direction générale des services et la présidence. Ce schéma directeur du numérique constitue un véritable enjeu et dresse une sorte de feuille de route. La Présidente remercie les personnes qui ont œuvré à l'élaboration de ce SDN qui réjouit la communauté universitaire, notamment son porteur, Philippe CARRÉ et Yannis POUSSET, le nouveau VP numérique de l'équipe de gouvernance en charge de le déployer.

Philippe CARRÉ annonce que ce travail a été réalisé en groupe et remercie la DSI, à travers sa direction, ainsi que le directeur général des services.
Une gouvernance du numérique a pour rôle d'assurer le déploiement du SDN. Trois couches se distinguent :

- Les comités de projets (COPRO) : niveau où communiquent les métiers et le technique et où se construit le suivi du projet.
- Les comités de pilotages (COPIL) permettent un arbitrage politique des COPRO. Il y en a quatre :
    - Formation
    - Recherche
    - Support
    - Projets transversaux, dont IRIS est un exemple.

Des responsables de COPRO métiers et techniques préparent les ordres du jour et les points à traiter dans les COPIL, qui comprennent chacun des vice-présidents associés. C'est à ce niveau-là qu'interviennent les premiers arbitrages et les premières décisions, ainsi que le suivi au niveau politique.

- Le comité stratégique (COSTRA) permet à la Présidente d'impulser les grandes orientations.

Par rapport à ce schéma directeur, il manquait la communication des décisions des COPIL et des COSTRA vers la communauté, les composantes et les laboratoires. Cette communication est renforcée par le schéma directeur, dont la mise en place s'est construite en trois temps, de juin à décembre :

- Premier temps : écoute des usagers et collecte des attendus, de juin à septembre. Cette étape est passée par la constitution de focus groups et d'ateliers thématiques (RSE, cartographie SI, etc.) permettant d'échanger sur la problématique des SI. En parallèle, le bureau numérique était constitué de la direction

d'I-médias, du DGS et du VP Numérique. Chaque semaine, un travail sur les remontées des focus groups et ateliers thématiques était réalisé. Ce travail a regroupé une dizaine de directions et près de cinquante participants. Cet échantillonnage permettait d'obtenir une vision assez large de tout l'établissement. Toutefois, il a été difficile d'obtenir la participation d'un nombre suffisant d'étudiants.

Au niveau du focus group, une collecte des « irritants » a été réalisée, suivie d'une restructuration et une classification pour déboucher sur des propositions d'améliorations – par exemple, travailler sur une stabilité des outils, aligner la stratégie du numérique avec celle de la formation, etc.
Enfin, les focus groups visaient à regrouper les principales attentes des usagers liées au SDN. Or, il n'est pas toujours simple de formaliser la projection de sa place dans le SDN en fonction de sa position dans la structure et l'organisation.
Cette première étape a permis de structurer le SDN.

- Second temps : La formalisation est structurée en quatre axes :
  - Axe 1 : Déployer une gouvernance numérique pour la mobilisation et l'alignement des acteurs. Il s'agir de consolider cette gouvernance du numérique qui était déjà mise en place pour avoir une offre commune à tout l'établissement.
  - Axe 2 : Développer le numérique au service des métiers de la formation.
  - Axe 3 : Dynamiser la recherche et l'attractivité scientifiques grâce au numérique.
  - Axe 4 : Piloter la fonction numérique : harmonisation, interopérabilité et urbanisation (outils métiers au niveau de l'établissement).

  Dans la formalisation des processus SI, on trouve :
  - La définition du besoin, qui mêle le commanditaire et le chef du projet.
  - Le cadrage : définition des modalités de développement, par exemple par l'externalisation.
  - La mise en production.

La partie centrale de cette seconde étape s'est formalisée à travers huit ateliers destinés à définir la cible. Par exemple, un atelier traitant de la gouvernance et du pilotage numérique était constitué des usagers, des services et des politiques concernés par la question. Les activités référencées correspondent à ce que fait la DSI tous les jours pour maintenir un outil métier, et le portefeuille de projets, à ce qui doit être déployé dans les quatre ans à venir. Une définition, une priorisation et un ordonnancement temporel de ces projets sont donc envisagés.

Le numérique au service de la recherche est un autre projet qui envisage la conception d'un SI Recherche.

Sur 40 projets remontés, 30 sont priorité 1.

Pour l'ordonnancement, les remontées sont à court terme, pour 2025-2026.

Le vote de ce jour vise à se positionner sur les quatre prochaines années.

Yannis POUSSET poursuit la présentation en remerciant au préalable l'équipe précédente : Philippe CARRÉ, Emmanuel LAIZÉ, Christophe QUINTARD et Pierre CHABASSE.
Le troisième temps de ce schéma directeur construit sur six mois, mais commencé bien avant, avait trait à :

- Troisième temps : Évaluation de la soutenabilité.

Dans ce contexte de soutenabilité, la DSI a énormément de projets. Ces activités requièrent environ 74 % du budget sur quatre ans, de l'ordre de 12 M€, soit plus de 3 M€ par an. Au regard de la conjoncture se pose la question de la soutenabilité. Les projets prioritaires à court terme se traduisent par un budget colossal sur les deux premières années et un peu moindre sur les deux dernières. Or, la fourchette étant dépassée pour 2025 et 2026, un échange est nécessaire au niveau de cette gouvernance du numérique pour pouvoir lisser.
En termes de ressources humaines, Le schéma est presque le même, avec une charge très importante au niveau de la DSI pour les deux prochaines années. Il convient impérativement d'établir un échange pour prioriser les projets. Au niveau des effectifs, 14 ETP seront nécessaires les deux premières années sur la DSI, ce qui est loin d'être soutenable, la capacité moyenne étant de 10,4 ETP. En revanche, la projection d'un lissage mène à 8,7 ETP, ce qui serait largement soutenable.
Une matrice de représentation du niveau d'impact/(coûts x ressources) est proposée. La facilité consisterait à prendre les projets les moins complexes et les plus impactants. Toutefois, ce serait oublier les missions

récurrentes ou régaliennes de l'établissement que sont la formation et la recherche. Cette notion de continuité de service entre dans l'échiquier pour effectuer ce choix stratégique.
Des fiches projets ont par ailleurs été mises en œuvre, par exemple, celle en relation avec le SI recherche. Un certain nombre de plateformes existent, comme ADUM, en lien avec les étudiants de troisième cycle. Le but est que le SI recherche, ADUM et la plateforme Apogée offrent une meilleure lisibilité.
Puisque l'établissement sera évalué, il est question d'une couche d'information décisionnelle qui permettrait de choisir les meilleures stratégies. Toutefois, pour ce faire, il faut que ce système d'information décisionnelle soit alimenté des bonnes données pour que la stratégie soit fiable.

Ludivine THOUVEREZ annonce que les élus FERC Sup CGT au CSA ont remarqué un certain nombre d'imprécisions et de coquilles dans le texte. L'acronyme CPAS ne désigne pas le Centre des partenariats de l'action sociale, mais la Cellule de pilotage d'appui à la stratégie. Ils ont aussi noté que le document gagnerait en clarté si certains sigles étaient expliqués. Ils avaient aussi attiré l'attention sur le fait que la notion de numérique responsable visant à améliorer l'empreinte écologique et sociale du numérique n'était pas suffisamment explicitée. Il est dommage que ces remarques n'aient pas été prises en compte entre le texte présenté au CSA et celui présenté en Conseil d'administration.

Philippe CARRÉ répond que ces fiches sont des outils de travail qui vont évoluer à l'avenir. Ces blocs de travail doivent être pris en main par les métiers, les techniques, etc. En une semaine, il n'était pas possible de corriger les coquilles. En ce qui concerne les éléments techniques, une partie du vocabulaire est emprunté au secteur impacté par le schéma directeur. Peut-être qu'il faudra expliciter certains blocs, mais pour être opérationnel, ce schéma directeur doit rester assez technique dans sa terminologie.

La Présidente ajoute que le numérique responsable est bien évidemment un enjeu sur lequel il convient de travailler dans le cadre du schéma directeur du DDRSE, qui sera présenté prochainement au Conseil d'administration. Le schéma global doit être le méga schéma de l'établissement incluant tous les schémas directeurs. Ce point devrait être traité en mars.

Yannis POUSSET souhaite donner une âme au schéma directeur au regard des COPIL qui ont déjà été projetés et programmés. L'amélioration de ces fiches fait partie de ces perspectives.

La Présidente explique que cette feuille de route ne constitue qu'une trajectoire alimentée par des discussions entre les métiers et les spécialistes de l'informatique au sens large du terme. Quand le COPIL formation se réunit, il y a des demandes des spécialistes de scolarité, et le numérique se trouve en face. Les discussions ont lieu à cette échelle, ce qui transforme la fiche au regard d'une construction dynamique de cette feuille de route.

Bruno FERAL s'interroge sur la nature et la provenance des frais de fonctionnement identifiés à hauteur de 2,3 M€ en activité. Il souhaite savoir si ce sont de nouvelles dépenses ou le refléchage dans le schéma directeur de dépenses numériques qui existaient avant. De même, il aimerait obtenir le montant de la prestation du cabinet qui a accompagné le processus, et connaître les éventuelles nouvelles dépenses.

Pierre CHABASSE répond que ce projet a permis de réaliser l'essence même d'un schéma directeur. Il ne s'agit pas seulement de mettre des projets sous contrôle, mais de les penser avec une allocation de moyens cohérente pour réguler l'ambition. De plus, en dehors des projets, il y a l'activité récurrente. Il a fallu les construire en prenant en compte le temps homme qui y était consacré, ainsi que les moyens et investissements associés. La plupart des projets sont accompagnés par des partenariats, notamment dans la recherche. Une fraction du budget devra être consacrée au système d'information. Il faudra donc apporter une réponse dans le budget de fonctionnement et dans le programme pluriannuel d'investissements (PPI).
Le consultant qui a accompagné l'université a été soumis à la concurrence. Le financement a été demandé dans le cadre du COMP (Contrat d'objectif et de moyens de la performance). C'était d'ailleurs un enjeu pour le Hcères, dans le dialogue avec le ministère, et des crédits spécifiques ont été mobilisés dans le cadre des 5 M€ reçus. La démarche a été lancée avec le consultant en février. Le coût va au-delà de 100 000 €. Cette démarche a été accompagnée par la comitologie, les métiers, et les experts techniques. De même, les acteurs ne sont pas dépossédés du sujet. Les fiches actions définissent un cadre, mais il n'y a aucune obligation de résultat pour les équipes. C'est un outil que tout le monde est appelé à s'approprier dans le cadre d'une démarche interne.

La Présidente insiste sur le fait que l'accompagnement n'a pas été prélevé sur la subvention pour charges de services publics. C'est une action spécifique du COMP reconnue et financée par le ministère dans le cadre de la stratégie de l'établissement et des 5 M€ supplémentaires relatifs à la subvention de charge pour services publics. Parfois, il est nécessaire d'être aidé d'experts pour assurer la continuité de service public.

Philippe CARRÉ précise qu'il avait été envisagé de rédiger en interne la construction du schéma directeur. Toutefois, ce n'est pas possible, car les équipes sont trop occupées.

La Présidente propose de passer au vote.

Délibération n° 06
Le schéma directeur du numérique est approuvé à l'unanimité.

7) Modification des critères généraux d'examen des vœux pour les filières hors tension à l'entrée en 1er cycle pour l'année universitaire 2025-2026

Lydie ANCELOT rappelle que ce vote a déjà eu lieu le 31 octobre dernier à la CFVU pour avis et délibération au Conseil d'administration. Lors du paramétrage de Parcoursup, une nouvelle contrainte est apparue, rendant impossible de déposer la lettre de motivation pour certaines formations, alors que celle-ci est pourtant inscrite dans les critères généraux d'examen des vœux. Des échanges ont eu lieu avec le service à compétence nationale de Parcoursup par rapport à cette situation. Cela a amené à une remise en conformité et une modification des documents pour intégrer cette nouveauté, en l'occurrence la suppression de la lettre de motivation pour les filières hors tension, où tous les candidats sont appelés.
En conséquence, la ligne « projet de formation (lettre de motivation, fiche réorientation) » a été supprimée, ce qui induit mécaniquement à revoir les différentes pondérations réalisées, et à revoir la dénomination des critères.
Le texte a dû être adapté sans la mention de la lettre de motivation.
Le calcul de la note globale pour le pré-classement repose sur :

- L'évaluation quantitative
- La fiche Avenir
- L'évaluation qualitative

Chacune dispose d'un coefficient.
Le tableau des CGEV des formations hors tension selon le vote au Conseil d'administration du 31/10/2024 doit être modifié en raison de la suppression de la ligne « projet de formation ».
Pour réaliser le tableau soumis ce jour au vote, avec les modifications, l'ensemble des pondérations a été réparti en lieu et place du projet motivé qui n'avait plus lieu d'être. Cela mène à avoir une répartition de : Évaluation quantitative de 75 % ; Fiche Avenir : 25 %.
75 % ont été consacrés aux résultats académiques et 25 % à l'autre partie (6 % de compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire, 13 % de savoir-être, 6 % de motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet).
Cet aspect doit être mis en concordance avec le degré d'importance des critères, ce qui implique d'ailleurs une modification des degrés d'importance. Cette situation a nécessité un avis de la CFVU et une délibération du Conseil d'administration après le paramétrage de Parcoursup. Étant donné que le paramétrage de Parcoursup devait être réalisé pour le 13 décembre, il ne s'agissait pas de mettre à mal la plateforme pour l'université de Poitiers.

La Présidente précise que si le Conseil d'administration doit se prononcer, il n'a pas le choix, car il n'y a plus de lettre de motivation dès lors qu'il est décidé d'appeler tous les candidats au premier jour d'ouverture de Parcoursup.

Lydie ANCELOT ajoute que le texte paramétré pour Parcoursup a, lui aussi, été modifié en supprimant la fin de la ligne concernant la lettre de motivation.

La Présidente propose de passer au vote.

Délibération n° 07
La modification des critères généraux d'examen des vœux pour les filières hors tension à l'entrée en 1er cycle pour l'année universitaire 2025-2026 est approuvé à l'unanimité.

8) Capacités d'accueil limitées à l'entrée en licence professionnelle pour l'année universitaire 2025-2026

Lydie ANCELOT annonce que le nombre de places proposées pour avis à la CFVU reste stable. À l'issue de cette dernière et après le dépôt de l'ensemble des fichiers des licences professionnelles, le partenariat entre la licence professionnelle agronomie Antilles n'avait plus lieu d'être et ne figurera plus dans le programme des formations de la rentrée prochaine, ce qui représente vingt places de moins.
Elle propose un vote au Conseil d'administration tenant compte de cette information complémentaire. Ainsi, le document tenant compte de cette modification devra être mis au recueil des actes.

La Présidente propose de passer au vote.

Délibération n° 08
La capacité d'accueil pour l'accès en licence professionnelle pour l'année universitaire 2025-2026 est approuvé à l'unanimité.

9) Allocation de mobilité « Movement »

Noëlle BONNET explique que le projet « Movement » a été déposé dans le cadre des appels à projets Région, lorsqu'ils existaient encore. Ces appels à projet comportaient deux volets : enseignement supérieur et recherche. Ce projet a été obtenu il y a trois ans. L'objectif est de faire échanger des étudiants en premier cycle entre universités partenaires d'EC2U grâce à un travail sur un projet collaboratif. Cette mobilité se réalise en deux temps :

- Une mobilité virtuelle : les étudiants se retrouvent en visio pour faire avancer leur projet.
- Une mobilité effective, de courte durée, pour finaliser leur travail.

C'est en ce sens que la mobilité est qualifiée d'hybride dans ce dossier. Le but est d'inciter les étudiants de premier cycle à une mobilité ultérieure plus longue, en master, en désacralisant les difficultés de la mobilité, les relations dans une autre langue, une autre culture, etc.
Dans le cadre de cette seconde mobilité, les étudiants sont indemnisés pour leurs déplacements et bénéficient de remboursements de frais de transport, de nuitées et de séjour liés à ces mobilités. Le Conseil d'administration doit s'exprimer sur les indemnisations proposées à ces étudiants. Elles sont les mêmes que pour les courtes mobilités des étudiants EC2U.

La Présidente propose de passer au vote.

Délibération n° 09
L'allocation de mobilité « Movement » est approuvée à l'unanimité.

10) Tarifs et subventions

Flora SFEZ informe que le point Tarifs et subventions a été validé par les conseils d'UFR, par la commission FSDIE (Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes), financé par la CVEC et validé par la commission subvention de l'établissement. L'ensemble de ces tarifs et subventions est proposé au vote des administrateurs.

La Présidente propose de passer au vote.

Délibération n° 10
Le dossier des tarifs et subventions est approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

Noé PORCHER signale que le 11 février, se tiendra une mobilisation nationale des étudiantes et étudiants contre la casse de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nombre de communiqués ont été publiés par France Universités et par l'université pour dénoncer cette baisse de budget. Il souhaite avoir la position de la Présidente face à la mobilisation et savoir si elle appelle à la levée de l'assiduité pour les étudiantes et étudiants pour qu'ils puissent exercer leurs droits démocratiques à se mobiliser contre cette énième casse.

La Présidente répond qu'il est de la responsabilité d'un président ou d'une présidente d'université d'assurer la continuité du service public. Elle précise que sa réponse a toujours été la même depuis le début de son mandat : pour chaque journée nationale, et pour ce qui concerne l'université de Poitiers, il est demandé à l'ensemble des composantes de formation de faire preuve d'une tolérance effective vis-à-vis des obligations d'assiduité au regard du contexte exceptionnel.

En l'absence d'autres questions diverses, la Présidente lève la séance du Conseil d'administration.

La Présidente de l'université de Poitiers,
Présidente du Conseil d'administration,

Virginie LAVAL